



**université PARIS-SACLAY**

## **ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANT·E·S AUX CONSEILS DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY 2020**

**Les élections des représentants des usagers au sein du conseil d'administration, de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'Université Paris-Saclay ont eu lieu du 27 au 31 janvier 2020.**

27 janvier - 31 janvier 2020 : Scrutin électronique  
3 février 2020 : Proclamation des résultats

## **Les résultats des élections :**

### **> Décision de proclamation des résultats (pdf)**

#### **Comment voter**

Le vote a lieu uniquement en ligne. Des postes informatiques seront mis à disposition dans l'université pour les étudiants ne disposant pas de poste informatique. Voir la liste ci-contre.

Tous les étudiants des établissements concernés ont reçu leurs codes d'identification par e-mail durant le mois de janvier.

#### **Voici des liens utiles :**

- Les listes et les professions de foi :

> Bouge ton campus

> Parions-Saclay

> Unef - Ensemble pour défendre nos droits

- Adresse en ligne du vote électronique : <https://vote992.neovote.com>

- Mode d'emploi du vote électronique : <https://vote992.neovote.com/mode-emploi-s> (pdf)

- En cas de perte de son identifiant, utiliser le support en ligne :

<https://vote992.neovote.com/support> ou appeler le numéro vert 0.805.69.55.09 (service et appel gratuits) ou le 09.72.10.86.09 (tarif d'une communication nationale).

- Pour toute question : [elections.2020@universite-paris-saclay.fr](mailto:elections.2020@universite-paris-saclay.fr)

#### **Qui vote**

Les usagers et les personnels de l'Université Paris-Saclay, des établissements-composantes, de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et de l'université d'Evry-Val-d'Essonne et des organismes nationaux de recherche des unités concernées, sont appelés à élire leurs représentants au conseil d'administration (CA), à la commission de la recherche (CR) et à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université Paris-Saclay.

Conformément aux statuts, les listes électorales ont été établies à partir des informations fournies par les établissements. Elles sont affichées depuis le 18 décembre (affichage en ligne et affichage papier au siège de l'université, 55 avenue de Paris à Versailles, consultable aux heures d'ouverture). Vous avez jusqu'au 14 janvier pour vérifier que vous êtes bien inscrit.

Tous les étudiants UVSQ sont électeurs et éligibles aux conseils de l'Université Paris-Saclay. Vous avez jusqu'au 20 janvier 2020 à 12h pour vous porter candidat et

constituer des listes.

**Les candidats des listes qui le souhaitent pourront disposer de locaux de l'UVSQ en vue de l'organisations de réunions publiques d'information sur les élections, sous réserve de leur disponibilité. Voir les modalités indiquées dans la note ci-contre.**

Les instances à élire

Le **conseil d'administration** est l'organe de gouvernance de l'Université Paris-Saclay. Il définit la politique de l'Université Paris-Saclay, élit son Président et valide le plan stratégique, approuve l'organisation et le fonctionnement de l'Université Paris-Saclay. Il vote le budget et approuve les comptes. Ses attributions précises sont définies dans les statuts, objets du décret 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation de ses statuts.

Il est composé de 36 représentants : 18 représentants élus par et parmi les personnels et étudiants de l'Université Paris-Saclay, des établissements-composantes, des universités membres-associées, des organismes nationaux de recherche des unités concernées, et 18 personnalités qualifiées et extérieures à l'Université Paris-Saclay.

Le **conseil académique**, siégeant en séance plénière, est l'instance consultative de l'université. Les politiques générales sur la vie académique de l'université y sont débattues. Ses attributions précises sont définies dans ses statuts.

Il comprend 80 membres, et il est composé de deux instances, la commission de la formation et de la vie universitaire (40 membres dont 35 élus et 5 personnalités extérieures) et la commission de la recherche (40 membres dont 28 élus et 7 représentants des ONR et OR partenaires et 5 personnalités extérieures).

**Les sièges à pourvoir sont les suivants :**

**Pour le CA: 4 représentants titulaires des usagers, et leurs suppléants**

**Pour la CR : 4 représentants titulaires des doctorants inscrits en formation initiale ou continue, et leurs suppléants**

**Pour la CFVU : 14 représentants titulaires des usagers et leurs suppléants**

Calendrier

» **18 décembre 2019 : Affichage des listes électorales et convocation des électeurs**

» **20 janvier 2020, 12h : Date limite de dépôt des candidatures, des professions de foi et des soutiens, à l'Université Paris-Saclay**

*Candidatures à déposer sur place ou par courrier :*

*A l'attention de Madame l'administratrice provisoire*

*Route de l'Orme aux Merisiers*

*Espace Technologique, Bâtiment Discovery*

*1er étage - secrétariat*

*91190 Saint-Aubin*

» **27 janvier - 31 janvier 2020 : Scrutin électronique**

» **3 février 2020 : Proclamation des résultats**

> Voir aussi les informations sur le site de l'Université Paris-Saclay

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- > Note électorale usagers
- > Les élections en bref
- > Note sur la mise à disposition de salles